

LES TEMPÊTES, UNE FATALITÉ ?

J.-L. PEYRON - G. BLANCHARD - D. DANGUY des DÉSERTS

Habitué à gérer le temps qui passe, les forestiers ne se sentaient ni angoissés, ni survoltés à l'idée d'aborder l'an 2000 qu'ils attendaient dans la sérénité. Le temps qu'il fait en a décidé autrement. En trois jours, du 26 au 28 décembre 1999, en deux vagues successives, la quasi-totalité de la France et une partie du reste de l'Europe occidentale ont été balayées par le plus gros épisode de tempête qu'aient connu ces territoires de mémoire d'homme.

Au-delà des vies humaines perdues ou gâchées, des équipements endommagés ou détruits, combien d'arbres sont tombés ? Quelles pertes a subies notre patrimoine forestier et arboré ? Combien de mètres cubes de bois ont été abattus ? Il est encore un peu tôt pour le dire formellement et précisément, mais la réponse à cette dernière question se chiffre en nombre de fois la récolte annuelle (deux ou trois récoltes annuelles en moyenne sur la France, peut-être davantage). Nous pouvons ainsi affirmer, sans risquer de nous tromper, que la situation française est totalement inédite : il faudra plusieurs années pour écouler les bois qui jonchent, aujourd'hui, le sol de nos forêts. La tempête des 6 et 7 novembre 1982, dans le Massif Central, représentait un quart environ de la récolte annuelle française totale ; celle des 15 et 16 octobre 1987, en Bretagne et Normandie, un sixième ; celle du 25 janvier 1990, qui a dévasté une partie de l'Europe occidentale et centrale, un sixième également pour la France. Seule cette dernière a causé à l'Allemagne des dégâts pouvant être comparés à ceux de la catastrophe que nous venons de subir.

Le programme des actions à entreprendre en de telles circonstances commence malheureusement à être bien rodé : il a été expérimenté à diverses reprises et notamment dans les occasions qui viennent d'être rappelées. Il doit cependant être dimensionné cette fois-ci à l'ampleur exceptionnelle des phénomènes à traiter. Un dispositif exigeant est nécessaire qui, dans un premier temps, mobilise et concerne l'ensemble de la filière-bois et des activités connexes. Le concept de filière trouve là une occasion exceptionnelle de se renforcer ; c'est tout à fait possible, les précédentes catastrophes le laissent espérer. Le programme des mois à venir comprendra donc l'estimation des dégâts, la constitution de lots, l'utilisation de modes et clauses de vente adaptés, la recherche d'acheteurs potentiels inhabituels, la mobilisation de tous moyens d'exploitation, l'organisation de transports, la mise en place de lieux de stockage et conservation des bois, la prévention des risques phytosanitaires, la prospection de nouveaux débouchés pour les produits... et l'élaboration des budgets nécessaires à l'ensemble de ces opérations. La motivation de chacun, la solidarité entre tous et l'innovation dans de nombreux domaines seront indispensables. Alors seulement pourra venir le temps de la reconstitution...

À chaque catastrophe naturelle, une question revient : faut-il s'incliner devant la fatalité ? Il serait trop simple d'y répondre par oui ou par non. Dès que les vents franchissent le seuil des 120 km/h, dépassent les 170 km/h, voire atteignent parfois les 200 km/h, on sait bien qu'inéluctablement des

arbres tomberont quoi qu'on ait pu faire. Mais il est tout aussi évident que certaines actions préventives sont à notre disposition pour limiter l'ampleur de tels phénomènes. Le nier ne serait pas du réalisme mais de l'inconséquence. Occupés par leurs tâches d'inventaire, d'exploitation et de commercialisation des bois abattus tout en organisant leur protection ainsi que celle des arbres encore sur pied, les forestiers doivent déjà penser à la stratégie qui sera la leur dans le futur. Pour cela, quatre pistes très différentes les unes des autres nous semblent émerger.

1. Il importe évidemment de se poser tout d'abord des questions d'ordre sylvicole. En matière de chablis, les facteurs aggravants sont bien connus : système racinaire traçant sur sol superficiel ou engorgé, prise au vent importante, hauteur des arbres, élancement des tiges, ouverture récente, forte et systématique des peuplements... Le sylviculteur peut agir sur ces facteurs en choisissant des essences adaptées à la station mais aussi aux risques locaux, en ne tolérant une forte concurrence entre les tiges que dans les tout premiers stades de croissance, en offrant ensuite à chaque arbre un espace vital suffisant pour assurer sa solidité et sa stabilité, en réalisant des interventions fréquentes et bien réparties dans l'espace, enfin en évitant de retarder de façon trop importante les âges d'exploitabilité des arbres et peuplements. Cette dernière prescription peut sembler contraire à certaines préoccupations écologiques et récréatives ; mais qu'on y réfléchisse bien : l'accumulation généralisée de bois sur pied est-elle vraiment un avantage quand elle ne fait que préparer les chablis et volis d'une prochaine tempête ?

2. Il n'est pas possible, ensuite, d'éluder la question des changements climatiques. La concentration atmosphérique en gaz à effet de serre s'est considérablement accrue au cours de l'ère industrielle et participe vraisemblablement au réchauffement de la planète qui est observé par les climatologues. Les causes de ce réchauffement ne sont pas parfaitement établies, ses effets sont complexes et encore mal connus. Mais une des éventualités les plus souvent mentionnées est l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes catastrophiques. Elle semble d'ailleurs confirmée par les faits méthodiquement recensés par Daniel Doll (1988, 1991), auteur d'une thèse de doctorat sur les cataclysmes météorologiques en forêt (voir encadré, p. 732). Sous ces hypothèses, l'homme aurait une responsabilité dans le renforcement des cataclysmes météorologiques que nous constatons partout dans le monde et la réduction de la pollution constituerait une mesure préventive. Les forestiers sont ainsi concernés à deux titres au moins : indirectement, ils ont le devoir de faire pression pour que soient pris et respectés les engagements de réduction des émissions incriminées ; de manière plus directe, ils peuvent agir en favorisant la fixation de carbone par une politique de boisement et par la promotion du bois dont la plupart des utilisations sont moins gourmandes en énergie que les produits concurrents.

3. Même si la fréquence et l'ampleur des tempêtes étaient maîtrisées, même si leurs effets étaient réduits par une sylviculture appropriée, les risques dus aux vents persisteraient. Or ils sont assurables mais trop rarement assurés. Après cette tempête, combien de dégâts forestiers seront indemnisés ? Ou plutôt, combien ne le seront pas ? Toutes les forêts ne devraient-elles pas être garanties en responsabilité civile mais aussi contre les principaux risques parmi lesquels les tempêtes ? Il n'est pas trop tard pour se poser la question... avant le prochain cataclysme.

4. Enfin, maintenant que la situation catastrophique que nous connaissons aujourd'hui a été créée, pourquoi ne pas envisager dans quelle mesure elle peut être utilisée pour pallier certaines déficiences avérées de notre secteur forestier ? Nous avons envisagé plus haut qu'un meilleur partenariat puisse se développer entre les différents maillons de la filière. N'est-ce pas le moment, alors que l'ensemble de la France est touché, de faire un bilan rigoureux et précis du risque tempête dans les peuplements forestiers et d'en tirer, comme nous l'avons aussi suggéré, les conséquences sylvicoles qui s'imposent ? De la même façon, les chablis ne sont-ils pas l'occasion pour les organismes et experts de la forêt privée d'entrer en relation avec l'ensemble des propriétaires pour les sensibiliser à l'intérêt de la gestion forestière, de sa planification, de ventes conseillées et groupées, ... ? Ne faut-il pas en profiter aussi pour resserrer les liens entre forêt publique et forêt

Les tempêtes, une fatalité ?

privée en vue d'actions plus solidaires ? Là où la desserte est insuffisante, ne convient-il pas de la conforter à un moment où les travaux peuvent être financés et partiellement amortis par l'importance des récoltes à réaliser ? N'y a-t-il pas immédiatement un message à faire passer auprès du public et des associations qui tendent à s'opposer à la coupe des arbres ? Ne serait-il pas utile que l'Inventaire forestier national puisse donner, avec un détail limité mais annuellement, des chiffres précis de l'état général de la forêt française afin de pouvoir tirer rapidement toutes les conséquences futures, pour la filière, de telles catastrophes ? Voilà une série de questions, auxquelles la réponse n'est pas forcément immédiate et demande réflexion, qu'il faut pourtant se poser.

*
**

La *Revue forestière française* a largement contribué, déjà, à alimenter les débats relatifs aux tempêtes, comme le montrent les quelques éléments bibliographiques ci-dessous (qui ne prétendent évidemment pas à l'exhaustivité). En particulier le numéro 4-1987 consacré entièrement à ce thème. Mais chacun a sans doute des réflexions à faire sur ce même sujet à la lumière des derniers événements. Nos colonnes sont évidemment ouvertes, soit pour des articles complets, soit pour des commentaires ou témoignages qui trouveront leur place dans le courrier des lecteurs. La situation d'extrême gravité que nous connaissons doit susciter ce débat.

Nous ne pourrions clore cette réaction "à chaud" sans penser à tous les acteurs de la filière qui sont touchés par cette catastrophe et qui, dès maintenant sur le terrain, se sont mobilisés pour y faire face. À eux tous, nous adressons nos encouragements les plus sincères : la *Revue forestière française* est à leurs côtés.

J.-L. PEYRON – G. BLANCHARD
Rédacteurs en Chef

D. DANGUY des DÉSERTS
Directeur de la Publication

Pour avoir une information à jour, consulter le site Internet du ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'adresse suivante :

<http://www.agriculture.gouv.fr/fore/fore/tempete.htm>

BIBLIOGRAPHIE

- BECQUEY (J.). — Les Chablis : imprévoyance ou fatalité ? — *Forêt Entreprise*, numéro spécial n° 34, mars 1986.
Les Chablis. — *Revue forestière française*, vol. XXXIX, n° 4, 1987, pp. 243-389. (exemplaires encore disponibles au secrétariat de la Revue).
- CHAMPS (J. de), FERRON (J.-L.), MICHAUD (D.), SAVATIER (N.). — Leçons à tirer de la tempête des 6-8 novembre 1982. — *Annales de l'AFOCEL*, 1982, pp. 5-101.
- DANGUY DES DÉSERTS (D.), LA BROISE (P. de), SOULÈRES (G.). — Les Dégâts de l'ouragan des 15-16 octobre 1987 en Bretagne. — *Revue forestière française*, vol. XL, n° 2, 1988, pp. 89-98.
- DANGUY DES DÉSERTS (D.), LA BROISE (P. de), SOULÈRES (G.). — Premier bilan des conséquences de l'ouragan des 15 et 16 octobre 1987 sur la forêt bretonne. — *Revue forestière française*, vol. XLIII, n° 6, 1990, pp. 603-612.
- DOLL (D.). — Les Cataclysmes éoliens dans les forêts d'Europe. — *Forêt Entreprise*, n° 77, 5/1991, pp. 8-9.
- DOLL (D.). — Les Cataclysmes météorologiques en forêt. — Université de Lyon II, 1988 (Thèse de doctorat).

GUILLARD (J.). — Tempêtes et forêts. — *Revue forestière française*, vol. XXXV, n° 1, 1983, pp. 6-8.

RIOU-NIVERT (Ph.). — Dégâts de tempête : la sylviculture en accusation. — *Forêt Entreprise*, n° 77, 5/1991, pp. 10-16.

ROCHER-BARRAT (B.). — Le Risque chablis en France. — *Forêt Entreprise*, n° 77, 5/1991, pp. 17-19.

LES TEMPÊTES ET TORNADES EN EUROPE

(d'après Doll, 1988 et Riou-Nivert, 1991)

Dans sa thèse, Daniel Doll a recensé les principaux cataclysmes éoliens dans les forêts d'Europe entre 1865 et 1988 puis les a complétés avec les résultats de la tempête de 1990. Depuis dix ans, peu de dégâts ont été notés. Riou-Nivert (1991) a représenté graphiquement les résultats de ce recensement sur la figure reprise ci-dessous dans son principe.

Il apparaît clairement une augmentation, au cours du temps, de la fréquence des chablis et, corrélativement, de l'ampleur des conséquences. Ces résultats bruts doivent être tempérés par l'omission possible d'événements anciens, qui jouerait sur la fréquence des chablis. Il convient également de prendre en compte le fait que le volume sur pied des peuplements est aujourd'hui considérablement plus fort qu'autrefois. On estime en effet pour la France qu'il a quadruplé en deux siècles. Cette multiplication se décompose très schématiquement en un doublement des surfaces et un doublement des volumes à l'hectare. Ce dernier chiffre permet de supposer que les arbres sont aujourd'hui en moyenne nettement plus gros et plus hauts qu'ils ne l'étaient autrefois, donc plus sensibles aux effets du vent. Le volume des bois renversés par les différentes tempêtes au cours du temps n'est ainsi pas directement proportionnel à la taille du phénomène météorologique correspondant. Ces précautions étant prises, il reste probable que la fréquence et l'ampleur des tempêtes aient toutes deux tendance à augmenter.

Volume renversé estimé (millions de m³)

